



Séparation.droit de garde de ma fille

Par **margo55**, le **28/07/2011** à **10:19**

Bonjour,
je desir me séparer de mon concubin,nous ne sommes ni mariés ni pacsés.nous avons une fille que nous avons reconnu tous les deux.je desir avoir la garde de ma fille.quels sont mes droits?
d'avance un grand merci.

Par **mimi493**, le **28/07/2011** à **12:35**

Il faut faire une requête au JAF pour obtenir la résidence exclusive de l'enfant

Par **granger**, le **28/07/2011** à **19:43**

bonjour, préparez un dossier démontrant que vous vous occupez déjà de votre fille, par exemple en allant la chercher à l'école, en lui faisant faire ses devoirs, en lui préparant à manger..... Il fut etre capable de démontrer a juge un mode de garde si vous n'etes pas disponible tout de suite apres la sortie de l'école, que vous organisez pour qu'elle pratique une activités extra-scolaires..... Il faut que votre domicile soit compatible avec la vie d'un enfant (donc pas de studio). Préparez vous à faire comprendre au juge que vous n'entraverez pas les relations père/fille e que vous avez une vie stable. Vous povez prendre un avocat pour bien défendre vos intérêt et si votre fille est suffisamment grande pour donnez son avis, vous povez demandez un avocat pour elle, c'est gartuit. Le mieux est encore de trouver un accord avec le père sur le droit de visite, la garde, la pension..... car un accord amiable

ECRIT est tres souvent entériné par le JAF, cordialement